

CONSEIL MUNICIPAL / COMMUNE DE SAINTE-SEVE
SEANCE DU VENDREDI 18 MAI 2018

Compte rendu

I – Finances/Personnel

1. Subventions 2018 (cf : tableau)

Totem VTT : pas de demande de subvention. Le conseil municipal se demande si l'association n'est pas en veille. A vérifier

Le Foyer des jeunes et le Football Club bénéficient de 400 € supplémentaires pendant 3 ans (la subvention s'élevait à 1 600 € auparavant - 2018 : 2^{me} année à 2000€) pour soutenir les activités envers les jeunes adhérents.

2. Mise en place d'un Compte Epargne Temps

Virginie Merret rappelle au conseil municipal la saisine du Comité Technique Paritaire pour la mise en place d'un compte épargne temps sur la commune.

Rappel : Lors de la réunion annuelle du personnel communal le 21 novembre dernier, il a été proposé de mettre en place un compte épargne temps.

Décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010

Le CET permet de placer des congés rémunérés, des repos compensateurs ou des ARTT

L'instauration du CET est obligatoire dans les collectivités dès qu'un agent en fait la demande

La collectivité doit délibérer et saisir au préalable le CT afin de fixer les modalités d'alimentation et d'utilisation du CET

Les bénéficiaires

Titulaires ou non titulaires de droit public occupant un emploi permanent et justifiant d'un an de présence dans la collectivité (les fonctionnaires stagiaires ne peuvent bénéficier du dispositif)

Alimentation du CET

Le nombre maximal de jours ne peut excéder 60 jours

Les agents doivent prendre au moins 20 jours de congés par an et ne peuvent épargner que les jours restants (proratisation pour les agents à temps partiel ou à temps non complet)

Utilisation du CET

Le CET peut être utilisé soit

- Par la prise de congés
- Par la monétisation sous forme de paiement forfaitaire des jours (ce choix est possible si la collectivité a délibéré en ce sens et saisi au préalable le CT)
- La règle selon laquelle l'absence de service ne peut excéder 31 jours consécutifs ne s'applique pas dans ce cas
- L'utilisation du CET est soumise à l'accord de l'autorité territoriale et aux nécessités de service mais il peut être utilisé de droit en cas de congé maternité, paternité, adoption ou accompagnement d'une personne en fin de vie
- Possibilité d'utiliser jour par jour (auparavant il fallait prendre 5 jours consécutifs)

La monétisation n'est pas retenue pour la commune de Sainte-Sève

Situation de l'agent

Les jours de congés pris au titre du CET sont considérés comme des congés de droit commun et sont rémunérés comme lorsqu'un agent est en position d'activité
L'agent conserve donc ses droits à avancements, retraite et congés.

Le CTP, dans sa séance du 10 avril 2018, a donné un avis favorable à la création d'un CET sur la commune.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour la mise en place d'un CET

3. Remplacement d'un agent momentanément indisponible

Virginie Merret fait part au conseil municipal de l'arrêt maladie d'un agent au service péri et extra-scolaire. Un remplacement est mis en place.

4. Avis du Comité technique Paritaire sur l'aménagement du temps de travail

Le CTP a été saisi sur l'aménagement du temps de travail aux services techniques :
Annualisation du temps de travail (système d'horaires d'hiver et d'été).

Planification : semaine de 35 heures : janvier, février, mars, novembre et décembre (soit 7 h par jour) et 37 heures 30 en avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre (soit 7 h 30 par jour).

Ils auront 9 jours de RTT par an.

Accord du CTP

II – Intercommunalité

1. Projet de ZAE

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Morlaix Communauté de développer une zone d'activité de 30 hectares sur la commune de Sainte-Sève. L'échangeur est très intéressant pour le développement du territoire du pays de Morlaix. Dans un premier temps, le secteur sud de Penprat était retenu lorsque le projet de rail route était en cours.

Depuis, Morlaix Communauté a travaillé sur une autre hypothèse de développement de la ZAE qui se situerait plutôt côté ouest par rapport au lieu-dit Penprat mais qui est le siège d'une exploitation agricole.

L'agglomération craint en effet les difficultés de création d'une ZAE côté Est à cause des zones humides.

Le conseil municipal ne valide pas le projet d'une ZAE à l'Ouest de Penprat tel qu'il est proposé, ce projet mettant en péril une exploitation agricole.

2. « Rues en scène » – édition 2018

Date retenue : 16 septembre 2018.

La participation financière de la commune s'élève à 1 € par habitant sur la base population INSEE connue, soit 1021 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable au financement des « Rues en scène » et autorise le maire à signer la convention avec Morlaix communauté.

Site retenu : le centre bourg.

III – Affaires en cours

1. Travaux

Plan d'eau : Une délégation d'élus se rendra sur le site mercredi 23 mai à 18 heures pour trouver une solution qui permettra la vidange totale du plan d'eau.

Acquisition d'un véhicule aux Services Techniques : Ford Transit pour un montant de 20 461.76 € carte grise comprise

2. Bâtiments communaux

Ecole publique : Qualité de l'air - devis signé avec l'APAVE : 4 135.20 € TTC

La maison dite « Breton » est louée et la chaudière défectueuse est à remplacer.

Devis chaudière : 3 337.26 €

Chantier Mairie : DCE transmis, l'appel d'offres va bientôt être lancé

Atelier communal : le PC est en cours d'instruction

3. Urbanisme

Commission urbanisme : mercredi 30 mai à 18 heures

4. Action sociale

Réunion le 24 mai : Fondation Ildys – Vas-y (7 conférences)

5. Affaires scolaires

A la prochaine rentrée scolaire, la commune de St-Martin-des-Champs a opté pour la semaine de 4 jours, le PEDT a été revu en ce sens.

En ce qui concerne la commune de Sainte-Sève, aucune modification intervient, la commune reste au rythme de 4.5 jours d'école par semaine.

Clôture du mur à l'entrée de l'école : Maryse Le Joly contacte une entreprise pour devis.

Bac à sable : lors des travaux dans la cour, le bac à sable a été supprimé. Faut-il le remettre ? A voir avec les enseignantes.

Réception des travaux - cour d'école : date retenue : 29 mai. Date à confirmer après consultation des parents d'élèves et des enseignantes.

6. Liaisons douces

Les bornes vont être mises en place.

7. Vie associative

Tennis de table : AG le vendredi 25 mai

8. Réception/Cadre de vie

Visite des jardins fleuris : Maryse et Nicole

Les géraniums seront mis en place fin mai

Plantations au bord de la RN 12 (Penprat) à prévoir

9. Patrimoine

IV – Questions diverses